



AGVS | UPSA

Auto Gewerbe Verband Schweiz
Union professionnelle suisse de l'automobile
Unione professionale svizzera dell'automobile

**Echange d'expérience concernant l'examen
professionnel fédéral et l'examen professionnel
fédéral supérieur
Recours concernant les examens professionnels
fédéraux**

15 septembre 2011

Qu'est-ce que l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) ?



La branche automobile suisse comprend 5200 garages et environ 37 500 collaborateurs, dont quelque 4000 garages occupant 31 000 collaborateurs organisés au sein de l'UPSA.

Avec un chiffre d'affaire annuel de **30,6 milliards de francs** (2009), la branche automobile constitue un pan considérable de l'économie.

Elle contribue à la **sécurité routière** de par l'entretien écologique du parc automobile suisse (comprenant plus de 4 millions de véhicules).

Elle encourage l'entretien écologique, le recyclage et l'élimination des déchets dans les règles de l'art et, par là même, la compréhension et le **respect de l'environnement**.

Elle forme environ 10 000 personnes et assure ainsi la relève tout en proposant une perspective d'avenir aux jeunes.

Formation de base technique

**Mécatronicien
d'automobiles CFC**
4 ans



**Mécanicien en maintenance
d'automobile CFC**
3 ans



**Assistant en maintenance
d'automobiles AFP**
2 ans

Formation de base non technique



**Employé de commerce
dans le domaine
de l'automobile**
3 ans



**Gestionnaire du commerce
de détail**
3 ans

**Assistant de commerce
de détail**
2 ans



Electromécanicien



Conseillère au service de la clientèle



Conseillère de vente automobile



Employé de commerce dans le domaine de l'automobile



Postes d'examen



Postes d'examen



Postes d'examen



Recours

- Séance d'attribution des notes
- Remise des directives et des notices de l'OFFT
- Consultation des examens
- Examens pratiques
- Déroulement organisationnel
- Evaluation des aptitudes par les experts (sans indications préalables)

Fonctionnement d'un recours

- Prise de position des experts exigée
- Commission d'examen
- Prise de position de l'OFFT

Conclusions

- Cours d'experts organisés à intervalles réguliers
- Préparation obligatoire
- Séance d'information pour les experts au préalable